

Emploi-Québec Saguenay- Lac-Saint-Jean

- ◆ **Création**
- ◆ **Mission**
- ◆ **Services en ligne**
- ◆ **Mesures actives**

Table des matières

Création d'Emploi-Québec.....	3
Mission d'Emploi-Québec	6
Objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi	7
Regroupement des mesures et des services (tableau)	8
Services en ligne	9
. Information sur le marché du travail	10
. Placement en ligne.....	19
Le soutien du revenu	24
Présentation des mesures actives destinées aux individus et aux employeurs	27
. Axes d'intervention	30
. Préparation à l'emploi	
- Services d'aide à l'emploi	31
- Projets de préparation à l'emploi	36
- Formation de la main-d'oeuvre	41
- Jeunes Volontaires	53
. Insertion en emploi	
- Subventions salariales	59
- Supplément de retour au travail	64
- Insertion sociale	69
. Maintien en emploi	
- Programme d'apprentissage en milieu de travail	75
- Programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementés	79
. Création d'emplois	
- Soutien au travail autonome	80
. Création d'emplois – Maintien en emploi – Stabilisation de l'emploi	
- Concertation pour l'emploi	85

CRÉATION D'EMPLOI-QUÉBEC

- . Instituée en vertu de la loi qui a créé en 1997 le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, devenu depuis le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille;**
- . Mandatée à mettre sur pied et à développer un réseau public de services d'emploi pour l'ensemble des citoyennes et citoyens;**
- . Mise en place le 1er avril 1998;**
- . Née de la fusion de trois réseaux :**
 - Ex-ministère de la Sécurité du revenu
 - Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
 - Développement des ressources humaines Canada

CRÉATION D'EMPLOI-QUÉBEC (suite)

- **Chef de file en matière de main-d'oeuvre et d'emploi;**
- **151 centres locaux d'emploi (CLE) sur le territoire québécois, responsables des services d'emploi, dont 6 CLE au Saguenay-Lac Saint-Jean, répartis par MRC:**

Fjord-du-Saguenay

- Centre local d'emploi de Chicoutimi
- Centre local d'emploi de Jonquière
- Centre local d'emploi de La Baie

Lac-Saint-Jean-Est

- Centre local d'emploi de Lac-Saint-Jean-Est

Maria-Chapdelaine

- Centre local d'emploi de Maria-Chapdelaine

Domaine-du-Roy

- Centre local d'emploi de Roberval

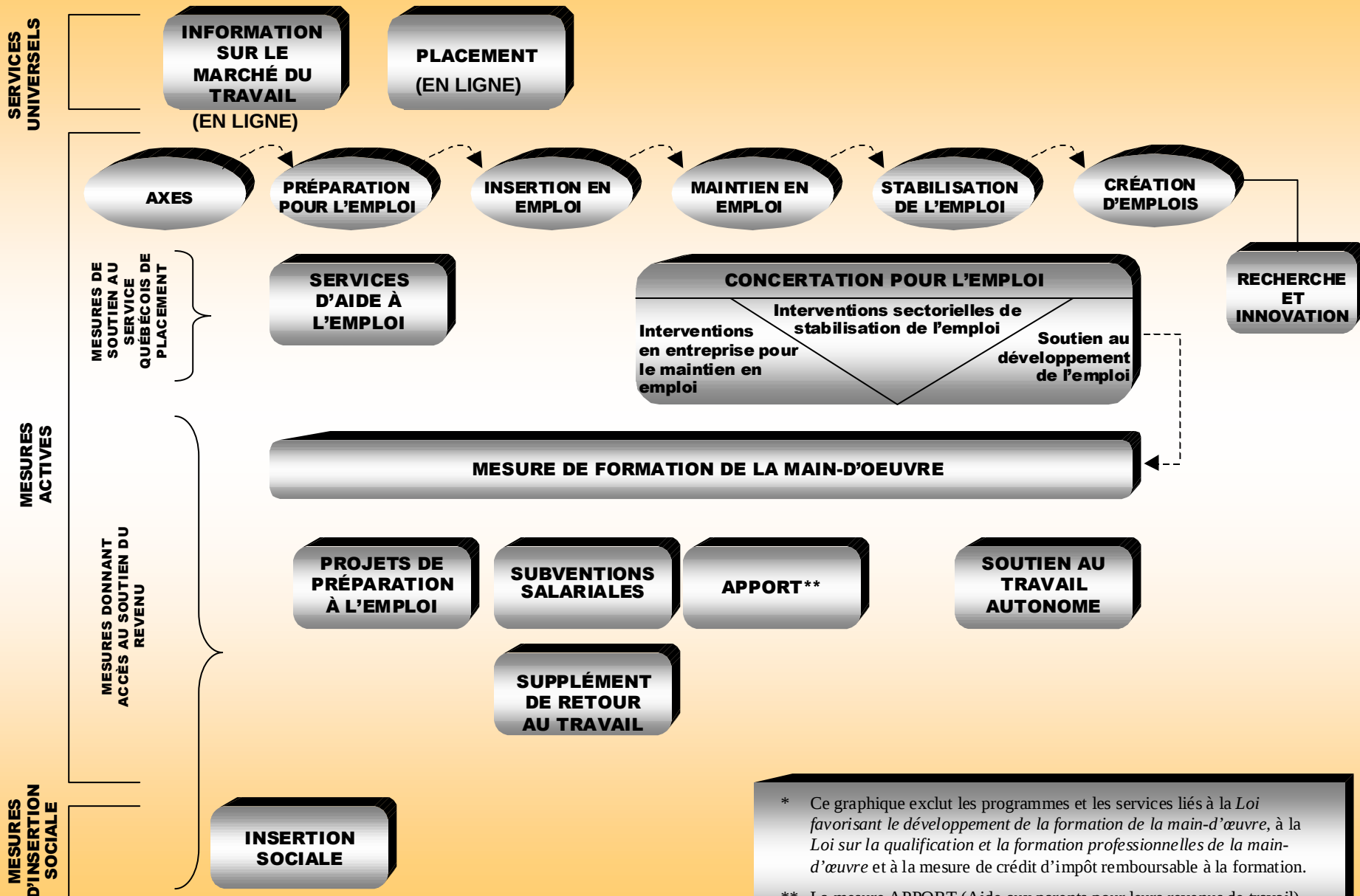
MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC

- . Contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et à un meilleur équilibre de l'offre et la demande de main-d'œuvre de façon à:**
 - . Promouvoir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi;**
 - . Susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible;**
 - . Améliorer l'offre de main-d'œuvre;**
 - . Influencer sur la demande de main-d'œuvre.**

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE MAIN-D'OEUVRE ET D'EMPLOI

- **Combattre le chômage;**
- **Promouvoir l'insertion et le maintien à l'emploi;**
- **Intervenir en lien avec les partenaires du marché du travail dont le Conseil régional des partenaires du marché du travail lequel est constitué de représentants de la main-d'œuvre, des entreprises, du milieu communautaire et de l'enseignement.**

REGROUPEMENT DES MESURES ET DES SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC LIÉS À LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ ET INSTITUANT LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL *



* Ce graphique exclut les programmes et les services liés à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, à la Loi sur la qualification et la formation professionnelles de la main-d'œuvre et à la mesure de crédit d'impôt remboursable à la formation.

** La mesure APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail) est gérée par la sécurité du revenu.

SERVICES EN LIGNE

- **INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN LIGNE**
- **PLACEMENT EN LIGNE**

L'IMT en ligne

Information sur le marché du travail



**un service
universel
en ligne**

L'IMT en ligne est utile

À toute personne :

- qui veut faire un choix de carrière;
- qui désire améliorer sa situation sur le marché du travail.

À tout employeur :

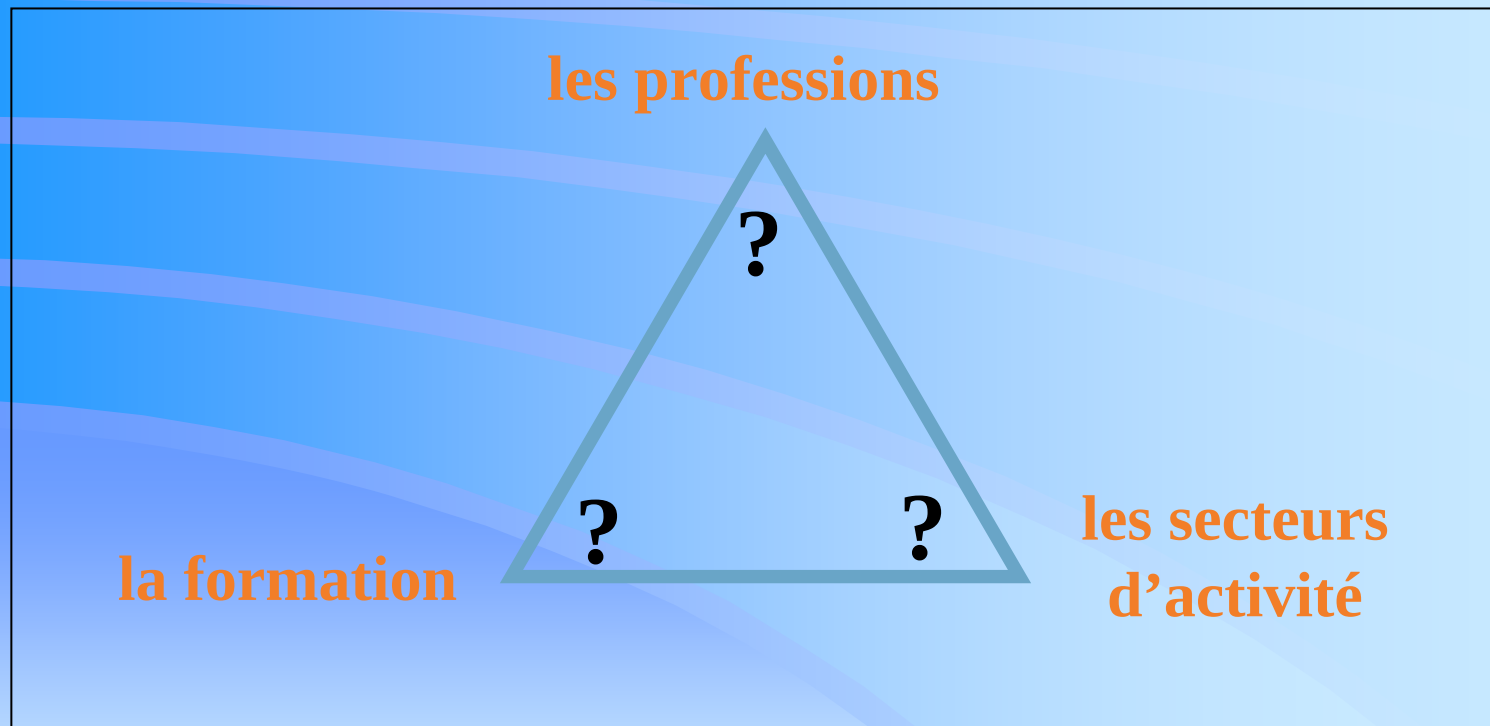
- qui a besoin d'une main-d'œuvre compétente.

À tout intervenant :

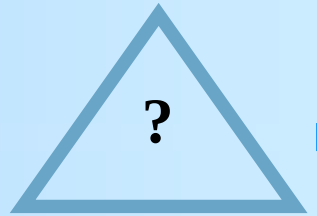
- qui désire aider adéquatement sa clientèle.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN LIGNE

L'IMT en ligne répond aux questions sur :

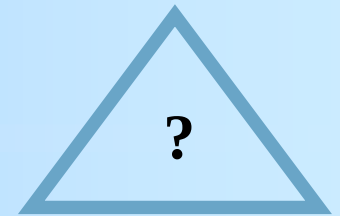


Quelques questions sur les **professions**



- Quelle profession est en demande dans ma région?
- Quel est le salaire offert ?
- Quelles sont les perspectives d'emploi ?
- Quels sont les programmes de formation qui conduisent à cette profession ?
- Où se trouvent les offres d'emploi pour cette profession?

Quelques questions sur la **formation**



- Ce programme de formation conduit à quelles professions ?
- Les finissants de ce programme trouvent-ils un emploi ?
- Quelle est la durée du programme et quels sont les cours à suivre ?
- Dans quelles institutions d'enseignement est offert ce programme de formation ?

Quelques questions sur les secteurs d'activité ?

- Quels sont les secteurs d'activité économique en croissance?
- Quelles sont les principales professions exercées dans un secteur d'activité?
- Quel est le salaire offert?
- Quels sont les organismes qui peuvent m'informer sur ce secteur?

Objectif de l'IMT en ligne

Fournir, via Internet, une information cohérente pour répondre aux diverses questions de la population et des intervenants d'Emploi-Québec et d'ailleurs et ainsi leur permettre de faire des choix éclairés en lien avec le marché du travail.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN LIGNE

IMT en ligne

Volet I

Services
d'information
professionnelle
et sectorielle
SIPS

Exploration par
Profession
Formation
Secteur
d'activité

Volet II

Services
d'information
sur les
employeurs
SIE

Volet III

Gestion des
indicateurs du
marché du
travail

Volet IV

Gestion
électronique
des documents
d'IMT

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN LIGNE

• **ACCESSIBILITÉ DU SERVICE DE L'IMT EN LIGNE :**

- Dans les salles multiservices des centre locaux d'emploi (CLE)
- Sur tout ordinateur ayant accès à Internet

SERVICES EN LIGNE

PLACEMENT EN LIGNE

**POUR TROUVER L'EMPLOI OU LE
PERSONNEL RECHERCHÉ**

PLACEMENT EN LIGNE

- **RAISONS PRINCIPALES POUR UTILISER LE SERVICE DE PLACEMENT EN LIGNE :**

- pour le chercheur d'emploi : obtenir un emploi;
- pour l'employeur : résoudre ses problèmes de main-d'œuvre.

- **LE SERVICE DE PLACEMENT EN LIGNE PERMET :**

Au chercheur d'emploi

- d'inscrire sa candidature;
- d'effectuer le suivi de sa candidature.

• LE SERVICE DE PLACEMENT EN LIGNE PERMET :

Au chercheur d'emploi (suite)

- de procéder à la recherche d'offres d'emploi;
- de vérifier si sa candidature a été consultée par des employeurs (l'individu a accès au nombre d'employeurs qui ont consulté son dossier, mais non à leur identité).

À l'employeur

- d'enregistrer son offre ou ses offres d'emploi;
- de diffuser sur Internet et dans les guichets emploi (centre local d'emploi) son offre ou ses offres d'emploi au moment où ça lui convient;
- d'effectuer le suivi sur son offre ou ses offres d'emploi;
- de rechercher des candidatures.

- **LES AVANTAGES POUR LE CHERCHEUR D'EMPLOI ET L'EMPLOYEUR**

- Accès gratuit;
- Inscription possible en usine, chez soi... ou ailleurs;
- Accessibilité : 24 heures;
- Inscription et gestion autonome de son dossier;
- Modification des offres et des candidatures possible en tout temps;
- Accès à une banque importante et diversifiée d'offres d'emploi et de candidatures;
- Appariement automatique (sélection systématique de l'offre et des candidatures à partir des critères de recherche);
- Lien avec IMT en ligne.

PLACEMENT EN LIGNE

• ACCESSIBILITÉ DU SERVICE DE PLACEMENT EN LIGNE

Pour le chercheur d'emploi :

- dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi (CLE);
- sur tout ordinateur ayant accès à Internet.

Pour l'employeur:

- avoir accès à Internet et posséder une adresse de courriel.

Adresse Internet: emploiquebec.net

LE SOUTIEN DU REVENU

- **APPROCHE NORMÉE**

- Montant fixe qui varie selon la mesure et le statut de la personne.

- **ALLOCATION D'AIDE À L'EMPLOI**

- Aide financière permettant de participer et de compléter une mesure et établie selon une approche normée.

- **FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

- Aide financière pour couvrir les coûts directement associés à la participation tels les frais de transport, de garde, de scolarité et autres frais de formation et de séjour hors foyer.

PRÉSENTATION DES MESURES ACTIVES DESTINÉES AUX INDIVIDUS ET AUX EMPLOYEURS

PRÉSENTATION DES MESURES ACTIVES

• OBJECTIFS

Individus :

- Permettre aux personnes d'acquérir des habiletés de nature générale ou spécifique, liées à l'emploi;
- Encourager les personnes à occuper un emploi au moyen d'incitations;
- Soutenir financièrement les individus pendant leur démarche;
- Fournir des occasions d'emploi permettant d'acquérir une expérience de travail;
- Inciter les employeurs à embaucher la clientèle d'Emploi-Québec.

PRÉSENTATION DES MESURES ACTIVES

- **OBJECTIFS (suite)**

- **Employeurs :**

- Soutenir les intervenants qui offrent des services d'aide à l'emploi;
 - Aider les employeurs et les groupes à développer et à mettre en place des stratégies permettant de faire face aux changements au sein de la population active;
 - Contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et à minimiser l'impact de ses restructurations.

PRÉSENTATION DES MESURES ACTIVES

- **AXES D'INTERVENTION**

- Préparation à l'emploi;
- Insertion en emploi;
- Maintien en emploi;
- Stabilisation de l'emploi;
- Création d'emplois.

Préparation à l'emploi

SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI

SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI

- **OBJECTIFS**

- Aider à préciser les besoins en matière d'emploi ou de formation;
- Outiller les personnes dans leur démarche de recherche d'emploi.

- **DESCRIPTION**

- Activités de courte durée qui répondent à des besoins ponctuels et circonscrits;
- Activités et services s'inscrivent ou non à l'intérieur d'un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi.

SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI

• PRINCIPAUX SERVICES ET ACTIVITÉS

- Information sur le marché du travail;
- Orientation professionnelle;
- Aide à la recherche d'emploi (club de recherche d'emploi);
- Activités d'aide au placement ou de mise en mouvement;
- Évaluation psychosociale;
- Détermination des besoins et accompagnement;
- Services d'emploi en région éloignée et services s'adressant à des clientèles particulières.

• PARTICIPANTS ADMISSIBLES

- Participants de l'assurance-emploi;
- Prestataires de l'assistance-emploi;
- Personnes bénéficiant du programme de soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement dans le régions-ressources;
- Personnes sans soutien public du revenu;
- Tout autre individu (personnes en emploi ou aux études).

Préparation à l'emploi

PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

- **OBJECTIF**

- Permettre à des personnes défavorisées au plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles liées à l'insertion au marché du travail au moyen de la réalisation d'activités intégrées de préparation et d'insertion en emploi.

PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

• DESCRIPTION

- Combinaisons d'activités intensives de développement de l'employabilité offertes par des ressources externes;
- Réalisation d'activités intensives, variées, adaptées et intégrées;
- Approche de groupe;
- Stage d'observation de courte durée;
- Accompagnement des participants par la ressource.

PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

• PRINCIPAUX SERVICES ET ACTIVITÉS

Activités dans le cadre d'un plan d'intervention global et structuré dont entre autres :

- Sessions d'information sur le marché du travail;
- Services d'orientation professionnelle;
- Aide à la recherche d'emploi;
- Aide au placement;
- Évaluation psychosociale;
- Mise à niveau et formation d'appoint à l'occasion;
- Acquisition et développement de compétences personnelles, relationnelles et sociales liées à l'emploi;
- Stages d'observation en entreprise de courte durée;
- Activités en milieu de travail (entreprises d'insertion seulement).

PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

- **CLIENTÈLE ADMISSIBLE**

- Participants de l'assurance-emploi;
- Prestataires de l'assistance-emploi;
- Personnes sans soutien public du revenu.

(Cette clientèle doit être éloignée du marché du travail avec des problématiques d'emploi importantes et généralement liées à l'individu)

- **ORGANISMES ADMISSIBLES**

- Ressources externes: organismes à but non lucratif spécialisés dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Préparation à l'emploi

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **OBJECTIF**

- Développer les compétences professionnelles de la main-d'œuvre de manière à favoriser son intégration et son maintien en emploi;
- Favoriser l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **DESCRIPTION**

- Formation à l'intention des individus et des employeurs;
- Interventions réalisées dans une perspective de résolution de problèmes d'emploi;
- Formation répondant aux besoins du marché du travail.

- **INDIVIDUS**

Individus admissibles :

- Personnes sans emploi (prestataires d'assistance-emploi, participants de l'assurance-emploi et personnes sans soutien public du revenu);
- Personnes en emploi (en situation d'emploi menacé ou de sous-emploi);
- Travailleurs autonomes.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **INDIVIDUS**

Conditions d'admission :

- Avoir quitté les études régulières pendant 24 mois, sauf: jeunes décrocheurs, jeunes mères, nouveaux arrivants en francisation et les apprentis;
- Avoir fait l'objet de l'établissement d'un Parcours par Emploi-Québec.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **INDIVIDUS**

Activités admissibles :

- Alphabétisation;
- Francisation;
- Langue seconde;
- Préalables à la formation professionnelle et technique;
- Formation professionnelle;

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **INDIVIDUS**

Activités admissibles (suite) :

- Formation technique;
- Formation universitaire;
- Activités périphériques et préparatoires;
- Formation d'appoint.

- **INDIVIDUS**

Intensité de la formation :

- Personnes sans emploi participant généralement à des activités de formation à temps plein;
- Personnes en emploi participant généralement à des activités de formation à temps partiel ou à temps plein de courte durée.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **INDIVIDUS**

Financement de la formation :

- La formation peut être financée par Emploi-Québec dans les établissements publics ou privés subventionnés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- La formation peut également être financée par Emploi-Québec dans les établissements privés non subventionnés.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **EMPLOYEURS**

Employeurs admissibles :

- Entreprises privées et parapubliques;
- Organismes à but non lucratif;
- Coopératives;
- Travailleurs autonomes.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- **EMPLOYEURS**

Participation aux coûts :

- Les employeurs doivent généralement investir au moins 50 % dans leur projet de formation.

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

• EMPLOYEURS

Activités admissibles :

- Alphabétisation;
- Francisation;
- Langues secondes;
- Préalables à la formation professionnelle;
- Formation professionnelle et technique (secondaire, collégiale et universitaire);
- Gestion;
- Formation des formateurs.

Préparation à l'emploi

JEUNES VOLONTAIRES

JEUNES VOLONTAIRES

• OBJECTIFS

Jeunes Volontaires vise à:

- Permettre aux jeunes adultes, dans le cadre d'un projet qu'ils définissent eux-mêmes, d'acquérir, de vérifier et de développer des compétences contribuant à leur insertion sociale et professionnelle;
- Soutenir et stimuler les jeunes adultes à se prendre en charge, afin qu'ils puissent faire valoir leurs initiatives et leur créativité dans leur localité: à ce titre, les projets Jeunes Volontaires contribuent à développer l'autonomie des jeunes adultes.

JEUNES VOLONTAIRES

- **DESCRIPTION**

- Un projet Jeunes Volontaires doit obligatoirement être en lien avec un organismes associé qui s'engage bénévolement à aider les participants à réaliser leur projet. Généralement, le nombre maximal de participants à un projet est de sept participants.

• CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Participants de l'assurance-emploi;
- Participants de l'assistance-emploi;
- Personnes sans soutien public du revenu;
- Âgés de 16 à 29 ans ; les moins de 16 ans peuvent être admis *exceptionnellement* s'ils sont exclus du réseau scolaire régulier et référés par un intervenant social.

• **CONDITIONS D'ADMISSION**

- S'associer à un organisme qui s'engage à aider bénévolement dans la réalisation du projet. Il peut s'agir d'un organisme dûment constitué ou reconnu par le milieu avec ou sans but lucratif, d'une entreprise privée ou d'une personne travaillant dans le secteur d'activité en lien avec le projet;
- Un projet peut être présenté par une personne seule ou par un groupe maximum de sept jeunes;

JEUNES VOLONTAIRES

- **CONDITIONS D'ADMISSION** (suite)

- Les projets sont analysés par un comité-conseil qui fait des recommandations à Emploi-Québec. Les comités-conseils sont composés de trois à sept personnes. Les membres sont choisis parmi les candidatures de bénévoles ayant démontré leur intérêt envers la jeunesse au sein de la communauté;

Ces membres sont recrutés parmi les secteurs d'activité suivants: milieu des affaires, retraité, éducation, services sociaux.

- **DURÉE**

- 9 à 52 semaines

Insertion en emploi

SUBVENTIONS SALARIALES

SUBVENTIONS SALARIALES

• OBJECTIFS

- Intégration dans des emplois durables de personnes à risque de chômage prolongé qui ne pourraient intégrer l'emploi sans l'aide de la mesure (volet insertion en emploi);
- Acquisition d'expériences professionnelles transférables pouvant servir de tremplin à des personnes à risque de chômage prolongé en vue de les intégrer dans des emplois durables (volet expérience de travail).

SUBVENTIONS SALARIALES

- **CLIENTÈLES ADMISSIBLES**

- Les personnes à risque de chômage prolongé ne pouvant intégrer le marché du travail sans aide financière ou ayant besoin d'expériences de travail pour maintenir ou développer leurs compétences parmi :
 - les participants de l'assurance-emploi;
 - les prestataires de l'assistance-emploi;
 - les personnes sans soutien public du revenu financièrement démunies.

SUBVENTIONS SALARIALES

- **ORGANISMES ADMISSIBLES**

- Entreprises, coopératives et organismes offrant des emplois durables (volet insertion en emploi);
- Organismes à but non lucratif, corporations municipales et conseils de bande (volet expérience de travail).

- **DURÉE DE LA SUBVENTION**

- Varie entre 30 et 52 semaines selon le type d'organismes;

SUBVENTIONS SALARIALES

- **EMPLOIS ADMISSIBLES**

- Postes vacants ou additionnels;
- Emplois durables et à temps plein d'au moins 30 heures par semaine ou selon la semaine normale de l'employeur et ne dépassant pas 40 heures par semaine.

Insertion en emploi

SUPPLÉMENT DE RETOUR AU TRAVAIL

SUPPLÉMENT DE RETOUR AU TRAVAIL

- **OBJECTIF**

- Offrir un incitatif financier aux personnes ciblées qui obtiennent un emploi;
- Permettre à des personnes qui acceptent un emploi de défrayer des frais supplémentaires liés à un nouvel emploi (vêtements, garderie, etc.).

SUPPLÉMENT DE RETOUR AU TRAVAIL

- **CLIENTÈLES VISÉES**

- Les prestataires de l'assistance-emploi et les participants de l'assurance-emploi qui ont peu ou pas travaillé au cours des 12 derniers mois précédant l'obtention d'un emploi (revenus de travail de moins de 2 580 \$ par année).

SUPPLÉMENT DE RETOUR AU TRAVAIL

- **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Obtenir un emploi comme salarié;
- Être prestataire de l'assistance-emploi ou participant de l'assurance-emploi au moment de la demande;
- Ne pas avoir bénéficié du supplément de retour au travail dans les 12 mois précédant la date de début de l'emploi;

SUPPLÉMENT DE RETOUR AU TRAVAIL

- **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ** (suite)

- L'emploi doit être à temps plein, d'au moins 30 heures par semaine et d'une durée raisonnable (un minimum de 14 à 18 semaines, selon les régions du Québec).

- **MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉ**

- Un montant forfaitaire de 500 \$ est versé à la personne admissible.

Insertion sociale

INSERTION SOCIALE

- **OBJECTIF**

- Favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habilités préalables à l'intégration à l'emploi des personnes pour qui l'accès au marché du travail peut être envisagé à plus ou moins long terme.

- **CLIENTÈLES VISÉES**

- Les personnes très éloignées du marché du travail pour qui l'accès au marché du travail est envisageable qu'à plus ou moins long terme parmi :
 - les participants admissibles à l'assurance-emploi;
 - les prestataires de la sécurité du revenu;
 - les personnes sans soutien public du revenu.

• ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Les activités réalisées dans le cadre de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle par la participation à des activités communautaires bénévoles;
- Les activités doivent offrir un cheminement évolutif et assurer un encadrement et un soutien adéquats aux participants;
- Les activités ne doivent pas s'apparenter à des activités exercées par des personnes salariées au sein de l'organisme.

INSERTION SOCIALE

- **DURÉE MAXIMALE**

- Il n'y a pas de durée maximale de participation. Toutefois, la participation doit être réévaluée après douze mois et pourra être prolongée selon le cas.

- **INTENSITÉ**

- La durée mensuelle de présence à la mesure est généralement de 60 heures les premiers six mois et de 80 heures par la suite.

- **ORGANISMES ADMISSIBLES**

- Tout organisme communautaire légalement constitué et qui est inscrit à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), si une loi ou un règlement l'exige.

- **FRAIS GÉNÉRAUX POUR LES ORGANISMES**

- Un montant pouvant aller jusqu'à 100 \$ par mois par participant peut être alloué pour défrayer les dépenses liées à l'encadrement et au suivi des participants.

Maintien à l'emploi

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

- **BASÉ SUR LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL**
 - L'apprenti, un salarié, est formé par un travailleur expérimenté, le compagnon;
 - Le carnet d'apprentissage est basé sur une norme professionnelle, c'est-à-dire sur les exigences définies par le secteur d'emploi concerné;
 - L'apprentissage est sanctionné par un certificat de qualification professionnelle délivré par Emploi-Québec.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

- **WISE À AMÉLIORER LES QUALIFICATIONS DU PERSONNEL DANS PLUS DE 40 MÉTIERS:**

EXEMPLES

Affûtage

Boucherie de détail

Classification de bois débités

Cuisine d'établissement

Ébénisterie

Mécanique industrielle

Nettoyage industriel

Opération d'usine de sciage

Pâtisserie

Soudage

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

- **WISE À AMÉLIORER LES QUALIFICATIONS DU PERSONNEL DANS PLUS DE 40 MÉTIERS:**

(suite)

Soudage-montage

Travaux sylvicoles – débroussaillage

Usinage

Pour la liste complète des métiers, voir à l'adresse suivante:

<http://emploiQuebec.net/francais/individus/qualification/apprentissage/liste/index.htm>

PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RÉGLEMENTÉS

- **POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES MÉTIERS RÉGLEMENTÉS HORS-CONSTRUCTION**
 - Vérifie et atteste les compétences des travailleurs et travailleuses effectuant des travaux pouvant affecter la sécurité du public (gaz, électricité, plomberie, etc...);
 - Un certificat de qualification professionnelle (métiers réglementés) est émis sur réussite de l'examen qui suit l'apprentissage prescrit.

Création d'emplois

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

• OBJECTIFS

- Soutenir les personnes aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise, par un soutien financier et des conseils professionnels et techniques;
- Favoriser la création d'emplois par la création d'entreprises;
- Offrir aux personnes admissibles la possibilité de consolider leurs activités d'entreprise ou de travailler autonome pour qu'ils acquièrent leur autonomie financière;
- Diversifier les économies locales dans un contexte de développement économique stratégique.

- **GESTION PARTAGÉE**

- Centre local d'emploi :

Évaluation du profil socioprofessionnel du participant, détermination de son admissibilité au soutien du revenu, versement du soutien du revenu, gestion de Parcours.

- Centre local de développement:

Responsable de l'analyse, de la sélection des projets et du soutien technique aux participants dans leur projet d'entreprise.

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

• PARTICIPANTS ADMISSIBLES

- Les prestataires de l'assistance-emploi;
- Les participants de l'assurance-emploi;
- Les personnes sans soutien public du revenu;
- Les travailleurs à statut précaire.

• DURÉE

- Jusqu'à un maximum de 52 semaines incluant une phase préparatoire variant de 8 à 12 semaines.

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

• SOUTIEN TECHNIQUE DU CLD

- Soutien individuel à la préparation et à la mise en œuvre du plan d'affaires;
- Suivi durant la période de démarrage de l'entreprise (deux premières années) pouvant inclure des enquêtes de relance auprès des participants et l'évaluation des résultats;
- Aide conseil au cours des premiers mois d'exploitation;
- Achats de services professionnels au besoin;
- Formation d'appoint (courte durée).

Création d'emplois

Maintien en emploi

Stabilisation de l'emploi

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

- **OBJECTIFS**

- Favoriser la prise en charge par les intervenants concernés, des problématiques auxquelles ils font face, en les aidant à développer et à mettre en application des stratégies permettant :
 - de faire face aux changements du marché du travail;
 - de satisfaire aux exigences en matière de ressources humaines.

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

- **OBJECTIFS** (suite)

- d'agir sur les problématiques liées au développement et à l'accès à l'emploi en vue de lever les obstacles à la création d'emploi;
- d'appuyer et faciliter l'exécution des mesures d'emploi.

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

- **DESCRIPTION**

- Concertation pour l'emploi encourage les différents intervenants concernés par des problématiques du marché du travail à recourir à la concertation comme moyen privilégié pour trouver des solutions durables aux problèmes auxquels ils font face, plus particulièrement liés à la gestion des ressources humaines.

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

- **CLIENTÈLE ADMISSIBLE**

- les entreprises privées;
- les associations de travailleurs;
- les associations d'employeurs;
- les associations professionnelles;
- les organismes à but non lucratif;
- les travailleurs faisant l'objet d'un licenciement collectif;
- les coopératives;
- les travailleurs autonomes;
- les regroupements d'employeurs;
- les regroupements de travailleurs.

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

• ACTIVITÉS ADMISSIBLE

- Mise sur pied et financement de mécanismes de concertation (comités de reclassement, comités de main d'œuvre, comités sectoriels, comités aviseurs, tables ad hoc de concertation);
- Réalisation de divers diagnostics et études pertinents en lien avec les objectifs de la mesure;
- Projets d'aménagement et de réduction du temps de travail;
- Projets de stabilisation de l'emploi saisonnier ou précaire;

CONCERTATION POUR L'EMPLOI

- **ACTIVITÉS ADMISSIBLES** (suite)

- Activités de soutien à la gestion des ressources humaines pour la petite et moyenne entreprise (aide à la mise sur pied d'un service de ressources humaines).

- **DURÉE MAXIMALE**

- L'entente est généralement d'une durée d'un an à la fois et d'une durée maximale de trois ans;
- L'aide financière est généralement de 50 %.